

## À la une

### Pourquoi poser la question du sexe de l'impôt ? L'exemple du traitement fiscal des pensions alimentaires

étude par Lise CHATAIN

*Le régime fiscal des pensions alimentaires, en favorisant fiscalement le parent débiteur majoritairement masculin au détriment du parent créancier majoritairement féminin, accentue l'injustice envers les mères au mépris de l'intérêt de leurs enfants.*



© DimaBerlin\_AdobeStock

## Technique

### « Réforme » des modes amicales : quels apports concrets pour les avocates et avocats dans leur mission de résolution amiable des litiges en matière civile ?

note par Hugues GASTON  
sous D. n° 2025-619, 8 juill. 2025  
et D. n° 2025-660, 18 juill. 2025

## Jurisprudence

### La responsabilité de l'avocat à l'épreuve des incertitudes du droit fiscal

note par Yesmine BENADDA  
sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 25 juin 2025

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

*Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats*

- **Alexis BUGADA**

*Professeur à l'université d'Aix-Marseille*

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

*Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats*

- **Jessica ATTALI-COLAS**

*Maître de conférences à l'université Jean Moulin (Lyon 3)*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Olivier ANFRAY, Xavier AUMERAN, Pierre CHAPERON, Frédérique CHOPIN, Ben Mohamed HAMADA, Pierre LE COHU, Arnaud LUCCHINI, Anne MARION, Géraud MÉGRET, Antoine PHILIPPON, Steven RIOCHE, Vincent ROULET et Sophie SERENO





 **WEBFORMATION**

# Magibus 2, réforme de l'amiable : maîtrisez les nouvelles règles en vigueur

MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025 / 9H-12H

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**

 **INTERVENANTES**

- **Aliénor Kamara-Cavarroc**, avocate au barreau de Paris, directrice du Guide pratique de procédure à l'usage de l'avocat
- **Nathalie Fricero**, professeure des universités à l'université Côte d'Azur, membre du Conseil national de la médiation, doyenne du pôle justice civile à l'École nationale de la magistrature, ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les évolutions en matière d'échanges dématérialisés
- Mettre en œuvre les nouvelles règles encadrant les mesures d'instruction avant tout procès
- S'approprier la nouvelle politique de l'amiable
- Sécuriser les accords amiables
- Intégrer l'instruction conventionnelle dans sa stratégie procédurale

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, magistrats, juristes

- Matière : procédure civile
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en procédure civile
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

## PROGRAMME

09H00 : Début de la webformation

### I. Décret n° 2025-619 du 8 juillet 2025 (dit Magibus 2)

- Mesures de simplification des échanges par voie électronique
- Simplifications diverses touchant plusieurs points du Code de procédure civile, dont la modification de l'article 145 CPC, relatif aux mesures d'instruction avant tout procès

### II. Décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 sur l'instruction conventionnelle et les modes amiables

- Clarification du plan du CPC, refonte du Livre V dédié aux MARD
- Définition commune et harmonisation des règles de conciliation et médiation
- Généralisation de l'audience de règlement amiable (ARA) à toutes les juridictions (sauf exceptions)

### III. Nouveaux pouvoirs du juge en matière de MARD

- Détermination avec les parties du mode de résolution le plus adapté
- Extension du pouvoir d'injonction
- Possibilité de sanctionner une partie récalcitrante par une amende civile jusqu'à 10 000 €

### IV. Sécurisation et exécution des accords amiables

- Réorganisation sous le Titre IV du Livre V – « L'accord des parties »
- Référence expresse au droit des contrats pour la négociation et la validité des accords
- Homologation

### V. Instruction conventionnelle

- L'instruction conventionnelle devient la règle, l'instruction judiciaire l'exception
- Nouveautés concernant le recours au technicien
- Création d'une instruction conventionnelle simplifiée

Questions et débats

12H00 : Fin de la webformation



**Programme et inscription :**

<https://lEXT.SO/17A9Zb>

Date limite d'inscription :

le mardi 30 septembre à 15H

**Tarif :** 395 € HT



**Relation clients :**

relationclients@lEXTenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40

## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL481i0 ■ Santé mentale : 100 propositions pour améliorer la prise en charge de la population pénale 3

GPL481y4 ■ Amiable : « le décret est un support à une politique civile qui se veut véritablement ambitieuse »  
entretien avec Romain CARAYOL 6

## Technique

GPL482b4 ■ « Réforme » des modes amiables : quels apports concrets pour les avocates et avocats dans leur mission de résolution amiable des litiges en matière civile ?  
note par Hugues GASTON sous D. n° 2025-619, 8 juill. 2025  
et D. n° 2025-660, 18 juill. 2025 8

## Doctrine

GPL481s6 ■ Pourquoi poser la question du sexe de l'impôt ? L'exemple du traitement fiscal des pensions alimentaires  
étude par Lise CHATAIN 11

## Jurisprudence

GPL481p3 ■ La responsabilité de l'avocat à l'épreuve des incertitudes du droit fiscal  
note par Yesmine BENADDA sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 25 juin 2025 16

GPL482b3 ■ De l'exposition de l'audit de pré-acquisition (« due diligence ») au risque d'abus de confiance  
note par Marc SEGONDS sous Cass. crim., 25 juin 2025 19

GPL481u1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 22

GPL481i8 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26

GPL481t9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 29

GPL481m6 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement  
par Eva MOUJAL-BASSILANA en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL481m6> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 31

Sous la responsabilité scientifique de  
Alain SAURET, Alexis BUGADA, Geoffroy DE RAINCOURT et Jessica ATTALI-COLAS